



# SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 93807-20240730-1505

## Les Produits Alga-vie Inc.

1370 Avenue Chénier J2S 6W4 Saint-Hyacinthe Québec - Canada

## RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique\*

Date d'émission: 30 juillet 2024

Date d'expiration: 3 juillet 2025

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

---

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture - principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.



## SERVICE DE VÉRIFICATION D'INTRANTS

N° 93807-20240730-1505

### Les Produits Alga-vie Inc.

1370 Avenue Chénier J2S 6W4 Saint-Hyacinthe Quebec - Canada

## ANNEXE

Date d'émission: 30 juillet 2024

Date d'expiration: 3 juillet 2025

### Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique\* :

**Intrants revus pour la marque de commerce :** Les Produits Alga-vie Inc.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Herbovin® - Formule Client	32.311_5.3 - Produits de soins de santé et auxiliaires de la production animale	
> Minéral bovins laitiers	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Vitamine Biovit	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

*\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Les Produits Alga-vie Inc.** , datant du **30 juillet 2024**.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.